

Conseil Municipal de Chaumuzy

Séance du vendredi 3 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 3 juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, convoqués le vingt-neuf juin deux mille vingt, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien DOLÉ, Maire,

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLÉ, Stéphane VISNEUX, Romain LEVECQUE, Benjamin WATIER, Thierry BERTRAND et Christophe MACQUART.

Mmes Karine NICAISE-DUFLOT, Adeline HÉNIN et Aurélie RODRIGUES DA CRUZ.

Absents excusés : Monsieur Mickaël MIMIN

Pouvoir donné à Monsieur Sébastien WATIER par Monsieur Mickaël MIMIN

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

I / Ouverture de la séance par Monsieur TRUCHON et élection du Maire :

Monsieur Yves TRUCHON procède à l'ouverture de la séance. Il dénombre 10 membres du Conseil Municipal présents et un pouvoir donné. Le quorum est atteint. Il appelle aux candidatures à la fonction de Maire. Monsieur DOLÉ est candidat. Il invite les membres du Conseil à voter à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin, Monsieur DOLÉ est élu à 9 voix pour. Monsieur DOLÉ est proclamé Maire et prend la présidence de la séance.

II / Élection des adjoints :

Monsieur DOLÉ interroge le Conseil Municipal sur le nombre d'adjoints à élire. Les membres du Conseil s'accordent sur 3 adjoints.

Il appelle aux candidatures à la fonction de 1^{er} adjoint. Monsieur Yves TRUCHON se porte candidat. Monsieur DOLÉ invite les membres du Conseil à voter à scrutin secret. Au 1^{er} tour de scrutin M. Yves TRUCHON est élu avec 10 voix pour.

Madame Karine NICAISE-DUFLOT se porte candidate pour la fonction de 2^{ème} adjoint. Au 1^{er} tour de scrutin, elle est élue avec 10 voix pour.

Monsieur Benjamin WATIER se porte candidat pour la fonction de 3^{ème} adjoint et est élu à 9 voix pour.

III/ Délégations du Maire :

Le Conseil Municipal délibère sur les délégations du Maire et décide d'accorder plusieurs attributions déléguables (consultables au registre des délibérations).

IV/. Indemnités du Maire et des Adjoints

L'indemnité du Maire est fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour les adjoints, le Conseil municipal décide de maintenir l'indemnité actuelle sans tenir compte de la revalorisation. Il est envisagé de faire bénéficier aux conseillers des sommes disponibles sur investissement de leur part aux missions qui pourront leur être confiées.

VIII/ Élections des délégués et nomination des référents :

Les référents et délégués titulaires et suppléants ont été nommés ou élus comme suit :

| | Titulaires | Suppléants |
|----------------------|---------------------------|---------------------|
| DÉFENSE | BERTRAND Thierry | |
| SECURITE ROUTIERE | RODRIGUES DA CRUZ Aurélie | |
| ASSOCIATION FONCIERE | TRUCHON Yves | |
| SIEM | DOLÉ Sébastien | MACQUART Christophe |
| SYNDICAT DE L'ARDRE | TRUCHON Yves | MIMIN Mickaël |
| PARC NATUREL | NICAISE-DUFLOT Karine | MIMIN Mickaël |

Plusieurs Commissions/Comités doivent être renouvelées :

- CCAS
- Caisse des Écoles
- Commission Communale des Impôts Directs

Merci de bien vouloir contacter la Mairie par mail, téléphone ou au secrétariat pendant les horaires d'ouverture ou les permanences si vous êtes intéressé.

XI/ Commissions communales :

Les commissions communales ont été établies comme suit :

| BUDGET APPEL D'OFFRES | BÂTIMENTS URBANISME | VOIES ET CHEMINS - BOIS ET CHASSE | CÉRÉMONIES - CADRE DE VIE ET EMBELLISSEMENT | CIMETIÈRE |
|---|---|---|---|--|
| DOLE Sébastien | DOLE Sébastien | DOLE Sébastien | DOLE Sébastien | DOLE Sébastien |
| HÉNIN Adeline TRUCHON Yves NICAISE-DUFLOT Karine WATIER Benjamin VISNEUX Stéphane | NICAISE-DUFLOT Karine TRUCHON Yves MIMIN Mickaël LEVECQUE Romain | TRUCHON Yves MIMIN Mickaël BERTRAND Thierry VISNEUX Stéphane | WATIER Benjamin HÉNIN Adeline RODRIGUES DA CRUZ Aurélie | VISNEUX Stéphane TRUCHON Yves NICAISE-DUFLOT Karine WATIER Benjamin |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Chamuzy, le 6 juillet 2020

Le Maire
Sébastien DOLE

